

Le Royaume-Uni et l'Europe : *in and out*

Robert Chaouad

Chercheur à l'IRIS, rédacteur en chef de *La Revue internationale et stratégique*, chargé de cours à l'Institut d'études européennes de l'Université Paris 8.

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, conformément aux termes de la résolution approuvée le 3 août par les deux Chambres du Parlement, le gouvernement de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaite entamer des négociations en vue d'adhérer au traité de Rome, en vertu des dispositions de l'article 237.

Comme le savent les gouvernements membres de la Communauté économique européenne, le gouvernement de Sa Majesté doit tenir compte de ses relations particulières avec le Commonwealth, ainsi que des intérêts essentiels de l'agriculture britannique et des autres membres de l'Association européenne de libre-échange. Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu que les gouvernements membres considéreront ces problèmes avec bienveillance et a, dès lors, toute confiance dans le succès des négociations. Leur issue heureuse constituerait une étape historique dans la voie de cette union plus étroite entre peuples d'Europe qui représente le but commun du Royaume-Uni et des membres de la Communauté.

(s.) Harold Macmillan »¹

1. Demande officielle d'adhésion du Royaume-Uni à la CEE. Lettre d'Harold Macmillan, 9 août 1961. Ce document, comme les autres documents traduits issus d'acteurs britanniques, provient des archives numériques du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE). À titre d'exemple (nous ne le mentionnerons pas systématiquement), la source de ce document est : *Bulletin de la Communauté économique européenne*, n° 9/10, Bruxelles, Office des publications officielles des Communautés européennes, septembre-octobre 1961.

Un retour à l'Europe intéressé

Dans cette lettre datée du 9 août 1961 adressée à Ludwig Erhard, ministre de l'Économie de la République fédérale allemande (RFA) et président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE), le Premier ministre britannique conservateur, Harold Macmillan, déposait une demande d'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.

Première candidature britannique, première négociation...

Il justifiait cette demande par un argument politique, en estimant qu'il était du « devoir » et de l'« intérêt » du Royaume-Uni de contribuer à la création « de l'unité la plus étroite possible au sein de l'Europe »¹ conformément aux ambitions des six États membres de la CEE, puis par un argument économique, en ne manquant pas de rappeler les avantages que le pays pourrait tirer d'une participation au marché commun. Les relations économiques avec les partenaires traditionnels que sont alors les pays du Commonwealth ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) connaissent une croissance moindre et poussent donc le gouvernement britannique à se rapprocher d'un projet continental en plein essor économique et avec lequel les échanges ne cessent de croître. Ce que confirmait Edward Heath, Lord du Sceau privé, les 16 et 17 mai 1961, lors des débats à la Chambre des Communes sur le futur des relations entre le Royaume-Uni et la CEE. Répondant aux inquiétudes des députés travaillistes, plutôt hostiles à l'idée d'adhésion, le leader conservateur expliquait : « jusqu'à la création de la Communauté économique européenne, notre commerce avec l'Europe allait en s'accroissant et s'élevait à 15 % de notre commerce global. Au cours des cinq dernières années, nos exportations en direction des Six ont augmenté à un rythme presque deux fois plus rapide que l'ensemble de nos exportations. » C'est donc au nom des intérêts bien compris du pays que le gouvernement conservateur se décide à franchir le pas et à demander l'adhésion, après s'être longtemps montré réticent au projet de marché commun, privilégiant des partenaires économiques et politiques plus lointains, vestiges d'empire.

Cette décision britannique suscita de nombreux commentaires au sein de la CEE. Parmi les Six, malgré certaines réticences, notamment françaises, la satisfaction prévaut. Dans un courrier adressé au leader du Parti travailliste des Pays-Bas, le 3 août 1961, Jean Monnet, alors président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, se réjouit pour sa part de la décision britannique : « certains pensent et disent que l'Angleterre, une fois dans les institutions européennes, freinera tout naturellement le développement de l'Europe. Je ne le pense pas. Je crois que ce sera le contraire. Au lieu d'être un frein, l'Angleterre

1. Discours d'Harold Macmillan à la Chambre des communes, 31 juillet 1961.

sera un élément actif et constructif. Ma raison est que le Gouvernement anglais s'est rendu compte que les grands problèmes internationaux ne pouvaient être influencés que par une force plus grande que la Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'unité européenne et l'association avec l'Amérique. L'Angleterre sera naturellement amenée, une fois qu'elle en fera partie, à développer l'unité européenne.»

Toutefois, avant d'adhérer pleinement à la CEE, le Premier ministre britannique a bien pris soin de préciser que des négociations devaient au préalable permettre de régler la question des relations avec les pays du Commonwealth et de l'AELE, et qu'en outre des arrangements devaient être trouvés pour ne pas compromettre l'agriculture britannique. Ces négociations s'ouvrent quelques mois plus tard, en octobre 1961. Compliquées, et surtout très techniques, les négociations entre Londres et les Six dureront jusqu'au 14 janvier 1963 et l'annonce par le président Charles de Gaulle, lors d'une conférence de presse, de son opposition à l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.

... premier veto français

Si la direction prise par les négociations, le contexte des accords anglo-étatsuniens de Nassau, signés le 21 décembre 1962, dotant le Royaume-Uni de missiles américains Polaris, et le rapprochement franco-allemand¹ ont certainement déterminé le choix du président français, il mobilisera cependant d'autres arguments politiques pour expliquer son veto. Utilisant le registre de l'observation factuelle froide et réaliste, C. de Gaulle expliquait ainsi la candidature de la Grande-Bretagne : « elle l'a fait après s'être naguère refusée à participer à la Communauté qu'on était en train de bâtir, après avoir créé une sorte de libre-échange avec six autres États, après avoir enfin [...] fait quelques pressions sur les Six pour empêcher que ne commence réellement l'application du Marché commun. L'Angleterre donc a demandé à son tour à y entrer, mais suivant ses propres conditions. [...] L'Angleterre, en effet, est insulaire, maritime, liée par ses échanges, ses marchés, son ravitaillement, aux pays les plus divers et souvent les plus lointains. [...] Elle a, dans tout son travail, des habitudes et des traditions très marquées, très originales. Bref, la nature, la structure, la conjoncture, qui sont propres à l'Angleterre, diffèrent profondément de celles des Continentaux. »²

À l'opposé des analyses de J. Monnet, le président français craignait que le Royaume-Uni ne soit le « cheval de Troie » des États-Unis et ne dénature totalement le projet européen. Par ailleurs, C. de Gaulle, tout en proposant au

1. Le 22 janvier 1963, la France et l'Allemagne signaient le traité de l'Élysée scellant la réconciliation franco-allemande.

2. Charles de Gaulle, *Discours et messages. Tome I. Pour l'effort. 1962-1965*, Paris, Plon, 1970, pp. 66-71. On trouvera d'autres éléments d'explication dans les mémoires de Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir. Tome I. Le renouveau. 1958-1962*, Paris, Plon, 1970.

Depuis cette première candidature et jusqu'à aujourd'hui, « négociation » et « intérêt » auront été les maîtres-mots des relations que le Royaume-Uni entretient avec le processus d'intégration européenne

pays un statut d'association, faisait dépendre une entrée éventuelle de l'absence de toute conditionnalité ou autres formes de demande. Le Royaume-Uni devait se conformer aux règles issues des traités et accepter l'acquis communautaire. Or, depuis cette première candidature et jusqu'à aujourd'hui, « négociation » et « intérêt » auront été les maîtres mots des relations que le Royaume-Uni

entretient avec le processus d'intégration européenne : négociations d'adhésion pour adapter les traités aux exigences britanniques, négociations pour imposer son modèle économique et sa vision d'une Europe entendue comme une vaste zone de libre-échange, négociations pour réduire sa participation financière au budget européen (« rabais britannique » de 1984), négociations pour obtenir des exemptions et ne pas s'engager plus en avant dans l'intégration européenne (justice, affaires intérieures, zone euro), renégociation, enfin, des conditions dans lesquelles le Royaume-Uni entend continuer à participer à l'intégration européenne, hier comme aujourd'hui.

1973, changement d'horizon pour le projet européen

Le 29 janvier 1963, lors d'une réunion du Conseil des ministres, Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, confirmera à des partenaires européens opposés à la position française l'arrêt des négociations. Il faudra finalement attendre dix ans avant que le Royaume-Uni n'intègre la CEE. Cependant, l'histoire de cette première candidature britannique et du premier veto français porte en elle l'ensemble des éléments qui caractérisent et déterminent la relation britannique à la construction européenne.

Négociations : l'adhésion

Le Royaume-Uni dépose quatre ans plus tard, le 11 mai 1967, par le biais de son Premier ministre travailliste Harold Wilson, une deuxième candidature d'adhésion. La France s'y montre toujours réticente tandis que les autres États membres de la CEE accueillent positivement cette nouvelle candidature et espèrent pouvoir convaincre la France de ne pas lui fermer la porte. Cependant, avant même que ne commencent les négociations d'adhésion, le président français, C. de Gaulle, réitère le 27 novembre 1967 son opposition à l'entrée de

la Grande-Bretagne, estimant que l'économie britannique n'était pas adaptée au marché commun et que le pays devait procéder à une vaste transformation de ses habitudes et de ses pratiques économiques et politiques, notamment sa relation avec les États-Unis, pour pouvoir espérer rejoindre la CEE.

Le départ de C. de Gaulle, le 28 avril 1969, ouvre la voie à l'intégration du Royaume-Uni dans la CEE. Dès décembre 1969, au sommet de La Haye, les États membres acceptent la réouverture de négociations. Elles reprendront le 30 juin 1970, alors que le conservateur Edward Heath, partisan de longue date de l'entrée dans la CEE, est devenu Premier ministre. Le gouvernement britannique se montre moins inflexible que par le passé et le degré d'exigences est moindre, même si la contribution financière du Royaume-Uni au budget européen, la politique agricole commune (PAC) et les relations avec le Commonwealth nécessitent des discussions longues et complexes. Dans le même temps, les relations avec le président français d'alors, Georges Pompidou, s'améliorent et créent des conditions favorables à une adhésion. Le 23 juin 1971, un accord est trouvé entre les sept États et conduit le gouvernement britannique à présenter ce projet au Parlement¹. Malgré une large opposition travailliste à la Chambre des Communes, les députés adoptent le projet d'adhésion le 28 octobre 1971 ; le 22 janvier 1972, le traité d'adhésion est signé à Bruxelles entre les Six et le Royaume-Uni ; après ratification par le Parlement britannique, le pays devient, le 1^{er} janvier 1973, membre de la CEE, tout comme le Danemark et l'Irlande. Après plus de dix ans de négociation, la construction européenne met le cap au Nord avec un premier élargissement qui s'apparente à un succès pour l'Europe de l'Ouest. Cependant, les penchants idéologiques libéraux, libre-échangistes et atlantistes du Royaume-Uni ne vont pas tarder à s'affirmer.

Renégociation : la désillusion

L'entrée du Royaume-Uni dans la CEE marque une étape et un changement crucial de perspective pour la construction européenne. Non seulement il s'agit du premier élargissement, mais, surtout, elle marque une transformation radicale des conditions dans lesquelles la construction européenne s'est faite jusque-là et donc une transformation des conditions de possibilité de l'Europe de demain. En faisant entrer une puissance équivalente à celle de la France ou de l'Allemagne, avec des intérêts et une représentation de son rôle dans le monde et en Europe très affirmés, les États membres bousculaient totalement l'équilibre rapports de force politiques et intellectuels (vision de l'Europe) internes. Structurellement, cette entrée s'apparente à un changement de paradigme au sein du processus européen, en ce qu'elle ouvre la possibilité qu'émergent et s'expriment en son

1. Voir, à titre d'exemple, le *White Paper* intitulé « The United Kingdom and the European Communities », présenté par le gouvernement britannique à la Chambre des communes en juillet 1971 et dans lequel il dresse la liste des avantages d'une participation du pays au marché commun.

sein un autre récit sur l'Europe, une autre volonté, une autre ambition, une autre légitimité historique, concurrents de ceux qui s'affirmaient tant bien que mal autour de l'Europe des Six. En rendant possible l'expression d'un autre discours sur la construction européenne depuis l'intérieur même de la CEE, l'adhésion du Royaume-Uni autorise qu'une autre direction, tout aussi légitime, soit proposée

Structurellement, cette entrée s'apparente à un changement de paradigme au sein du processus européen, en ce qu'elle ouvre la possibilité qu'émerge et s'exprime en son sein un autre récit sur l'Europe

au processus européen; cette entrée crée les conditions pour que puisse se fissurer le consensus général implicite ou le non-dit mal assumé qui prévalait jusque-là entre les Six quant au caractère inéluctable de l'unification politique du continent.

Une fois membre, en effet, le Royaume-Uni n'entendra pas être traité comme un membre de seconde zone. Contraint de revoir ses exigences et ses conditions d'entrée,

il va, en revanche, une fois son adhésion intervenue, user de l'ensemble des droits inhérents aux États membres pour faire évoluer le processus dans un sens favorable à ses intérêts et à ses ambitions. À la différence d'autres États membres, le pays entend faire valoir son statut de puissance internationale et ne pas se laisser dicter ses choix politiques. C'est la raison pour laquelle, à peine entré dans la CEE, et à la faveur d'un changement de majorité en 1974, le gouvernement travailliste de nouveau dirigé par Harold Wilson va s'opposer aux conditions d'adhésion et demander une renégociation du traité.

Le 1^{er} avril 1974, lors de son premier conseil des ministres, le ministre des Affaires étrangères britannique, James Callaghan, demande une renégociation radicale des conditions de participation du Royaume-Uni. Il explique alors qu'en fonction des résultats de la renégociation, le gouvernement en appellera à l'approbation ou la désapprobation du peuple. Le 4 juin 1974, à Luxembourg, lors d'un nouveau conseil des ministres, il en détaille les points précis : budget communautaire, PAC, relations avec le Commonwealth et les pays en développement, politique régionale et industrielle, avenir de l'union économique, monétaire et politique. En poussant son avantage dans la renégociation en faisant dépendre son maintien ou son retrait de la CEE des résultats obtenus, le gouvernement britannique place les autres États dans la situation d'accepter des compromis afin d'éviter tout blocage du processus de construction européenne.

Au terme des négociations, au début de l'année 1975, le gouvernement travailliste estime avoir obtenu gain de cause et décide donc de soumettre les résultats de ces négociations au jugement du peuple en convoquant, le 5 juin 1975, un référendum. Le gouvernement fait campagne pour le maintien dans la CEE et réussit à convaincre près de 67,2 % des Britanniques.

Deux ans après son entrée dans la CEE, le Royaume-Uni a non seulement renégocié les conditions de sa participation, mais a également montré qu'il entendait réorienter la construction européenne dans un sens qui lui est favorable. L'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en 1979 ne va faire que renforcer cette tendance, que l'on retrouvera ensuite, sous des formes différentes, chez ses successeurs, John Major de 1990 à 1997, Anthony Blair de 1997 à 2007, Gordon Brown de 2007 à 2010, jusqu'à David Cameron, dont le contexte et la stratégie à l'égard de l'Union européenne (UE) rappellent avec force ceux qui avait conduit au référendum de 1975.

2013, l'étrange résonance des temps

Dans l'opposition qui mettait aux prises, dans les années 1960, le général de Gaulle et J. Monnet au sujet de la construction européenne et de l'impact de l'adhésion du Royaume-Uni, il semblerait, quarante ans après, que les craintes du général n'étaient pas si infondées. Utilisant les droits dévolus aux États membres, le Royaume-Uni a tout fait, depuis 1973, pour insuffler à l'Europe ses propres orientations¹ (intergouvernementalisme), défendant en permanence et uniquement ses intérêts nationaux, freinant tout projet ayant vocation à renforcer l'intégration politique, se mettant en marge de certaines politiques, réduisant sa contribution financière (le « rabais » de 1984) et privilégiant la construction d'une vaste zone de libre-échange. De même, en occupant de nombreux postes importants au sein de l'administration européenne, le Royaume-Uni a également contribué à influencer les pratiques de fonctionnement interne de l'UE. Depuis 1973, son influence s'est donc clairement exprimée, même si cela s'est fait de manière pragmatique en fonction des politiques – à titre d'exemple, elle a fortement promu la mise en place du marché unique au milieu des années 1980, puis son renforcement. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes, aujourd'hui, que de voir le Royaume-Uni critiquer une Union européenne qu'il a largement contribué à façonner selon ses préférences au fil du temps².

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir le Royaume-Uni critiquer une Union européenne qu'il a largement contribué à façonner

1. Voir Anand Menon, « Triomphant malgré lui ? Le Royaume-Uni et l'émergence d'une Europe anglo-saxonne », *Pouvoirs*, n° 93, 2000.
2. Voir Janan Ganesh, « Britain suffers delusions of weakness not grandeur », *Financial Times*, 18 décembre 2012.

Le marché et la globalisation comme horizon et constante de la politique européenne britannique

Depuis les années 1960, les relations de la classe politique britannique avec la construction européenne se sont inversées. Alors que le Parti conservateur a défendu dans les années 1960 et 1970 l'idée d'adhésion, les travaillistes se montraient réticents à participer à une entreprise dont ils dénonçaient le caractère trop libéral¹. Puis, à la fin des années 1970, la tendance s'inverse et voit l'euroscpticisme et le rejet de l'Europe gagner le camp conservateur, tandis que le Parti travailliste fera preuve de plus de bienveillance à l'égard du projet européen. Cependant, le statut de parti majoritaire ou d'opposition détermine également la teneur du discours européen. Ainsi, par-delà les changements de majorité, la politique européenne britannique se caractérise principalement par sa continuité. Et, aussi incongrus que puissent paraître les rapprochements entre conservateurs d'aujourd'hui et travaillistes d'hier sur la question européenne, il n'en demeure pas moins qu'une fois au pouvoir, la nature des projets et des ambitions défendues ne diffère pas fondamentalement.

À titre d'exemple, il est en effet étonnant de constater que l'on retrouve la même structure de discours (mêmes thèmes, même vocabulaire, même logique) dans le discours sur l'avenir de l'Europe de M. Thatcher, en 1988, au Collège d'Europe à Bruges, et dans ceux de G. Brown lorsqu'il était aux responsabilités², dans lesquels il développait une vision pragmatique et réaliste de la construction européenne, fondée sur l'idée d'une « Global Europe » largement tournée vers le reste du monde et sortant de ses guerres institutionnelles microcholines³. Dans son discours, la « Dame de fer », après avoir pris soin de rappeler que le destin du Royaume-Uni était en Europe et que la Communauté devait continuer à être une coopération entre États-nations souverains, avait critiqué, entre autres, les débats institutionnels stériles, la bureaucratie et le centralisme bruxellois, les perspectives de voir se créer un « super-État » européen, la part du budget européen consacrée à la PAC ou encore toutes formes de protectionnisme. Elle en appelait à une Europe ouverte économiquement et commercialement sur l'extérieur. De même, malgré le qualificatif de Premier ministre britannique le plus européen, A. Blair n'a rompu à aucun moment avec les fondements traditionnels de la politique européenne britannique. Dans un discours prononcé à Varsovie, le 6 octobre 2000, on retrouve la même idée d'une Europe composée de nations souveraines indépendantes, mutualisant leur souveraineté dans la poursuite de leurs intérêts et dénonçant l'idée d'un « super-État » européen.

1. Même si Harold Wilson présenta la deuxième candidature britannique en 1967.

2. Voir Robert Chaouad, « L'Europe selon Gordon Brown, ou la globalisation pour horizon », *Actualités européennes*, n° 20, IRIS, mai 2008.

3. Voir Gordon Brown, « *Global Britain, Global Europe: a Presidency Founded on Pro-European Realism* », discours prononcé le 22 juin 2005, Londres, Mansion House ; et Gordon Brown, « *Speech on Business Priorities for a "Global Europe"* », discours du 14 janvier 2008, Londres.

Quarante après, la sortie de l'Union européenne à nouveau en débat

À l'occasion de la crise que connaît la zone euro, dont le Royaume-Uni ne fait pas partie, et du veto opposé en décembre 2011 par D. Cameron à la signature d'un nouveau traité renforçant le contrôle budgétaire des États par les institutions européennes, le débat sur l'avenir du Royaume-Uni au sein de l'UE est réapparu avec force. La tournure prise par le débat au Royaume-Uni et les décisions du Premier ministre doivent beaucoup au contexte politique intérieur britannique et à la pression exercée par les courants les plus eurosceptiques au sein du Parti conservateur¹.

Il aura fallu attendre le discours de D. Cameron sur le futur de l'Europe, à Londres, le 23 janvier 2013, pour voir clairement exposée sa stratégie². À cette occasion, le leader conservateur n'a fait qu'inscrire ses mots dans ceux de ses prédécesseurs. Il a assuré que l'UE était un moyen et non une fin, que le Royaume-Uni se caractérisait par son indépendance et son ouverture au monde, ce qui devait se traduire par la défense du libre-échange à l'échelle globale et la lutte contre toute forme de protectionnisme. Tout en rappelant qu'il souhaitait que le Royaume-Uni demeure dans l'UE, il entend néanmoins que le pays joue un rôle moteur au sein d'une UE transformée. Il en appelle ainsi à une renégociation des traités et des politiques européens, au terme de laquelle il entend soumettre les nouvelles dispositions au peuple britannique lors d'un référendum qui se tiendrait en 2017, s'il était réélu en 2015³. La question posée sera alors très simple et portera sur le maintien du Royaume-Uni dans l'UE. Le Premier ministre indique que si le choix de la sortie l'emportait, il s'agirait d'un aller simple et il n'y aurait pas de retour; de même, si les termes de la renégociation devaient être conformes aux exigences britanniques, il s'engagerait à défendre le maintien dans l'UE. Si les termes précis des négociations ne sont pas encore connus, D. Cameron a pris soin de rappeler à plusieurs reprises qu'il était temps de rapatrier des pouvoirs vers les capitales et de cesser de donner toujours plus de pouvoirs à la bureaucratie et au centralisme bruxellois. De même, en faisant reposer son discours sur 5 principes

Ce qui interpelle dans la situation actuelle, c'est la ressemblance très forte avec la manière dont le débat s'est trouvé posé en 1973 et 1974

1. Lire Pauline Schnapper, « Le Royaume-Uni dans l'Union européenne : le début de la fin », *La vie des idées*, février 2012. Lire du même auteur *La Grande-Bretagne et l'Europe. Le grand malentendu*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
2. Discours de David Cameron, « European Union speech at bloomberg », 23 janvier 2013 (site du gouvernement britannique).
3. Les enjeux de politique intérieure sont ici évidents. Il s'agit de donner des gages à la frange eurosceptique du Parti conservateur et ainsi neutraliser son pouvoir de nuisance lors des prochaines élections législatives. D'ici celles-ci, David Cameron aura le temps de s'entendre à nouveau avec le très europhile Parti libéral-démocrate, allié dans l'actuelle majorité.

(compétitivité, flexibilité, fin de la perte de pouvoir, démocratie, justice), et en insistant sur la nécessité de faire du marché unique le cœur du projet européen, il dessine dans son discours une Europe à la carte, totalement fragmentée et différenciée, où chacun viendrait chercher ce qui l'intéresse. Autant dire le contraire d'un projet d'unification politique du continent européen.

Ce qui interpelle dans la situation actuelle, c'est la ressemblance très forte avec la manière dont le débat s'est trouvé posé en 1973 et 1974 : mêmes enjeux de politique intérieure ; même procédure, la renégociation des conditions d'appartenance et le recours au référendum ; même pression mise sur les partenaires en faisant dépendre le maintien dans l'UE d'une large renégociation, dans une Europe à vingt-huit cette fois ; même méthode, en évaluant les intérêts pour le Royaume-Uni de rester dans l'UE¹. La pression mise sur les partenaires européens avait conduit, en 1974-1975, à une renégociation favorable aux Britanniques et à un référendum positif. En sera-t-il de même en 2017 ? C'est le pari que fait D. Cameron.

La sortie du Royaume-Uni, enfin une bonne nouvelle pour l'Union européenne ?

Comme dans les années 1970, cette proposition de référendum a suscité de nombreuses réactions. Si elle a inquiété les autorités bruxelloises, elle a également été, comme dans les années 1960 et 1970, critiquée par certains responsables politiques français : le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a ainsi souligné que la participation à l'Europe ne se faisait pas à la carte. Le débat sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE a également suscité des réactions inattendues, issues une fois encore de responsables politiques français : l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, a ainsi suggéré au Royaume-Uni de quitter l'UE, tandis que l'ancien Premier ministre, Michel Rocard, déclarait qu'une telle perspective représentait enfin une bonne nouvelle pour la construction européenne.

Si de nombreux rapports économiques et de nombreuses expertises s'attachent à évaluer l'impact matériel d'une sortie du pays de l'UE², en indiquant

1. Dans les années 1970, cela s'était traduit par la publication d'un Livre blanc sur les relations entre le Royaume-Uni et l'Europe ; aujourd'hui, cela se manifeste par la commande, depuis juillet 2012, de 32 rapports sur des sujets aussi divers que le commerce et les investissements, l'immigration, le transport, l'environnement et le climat, le tourisme, etc. Ces rapports seront publiés entre 2013 et 2014, à l'image des six premiers rapports publiés le 22 juillet 2013 sur la santé, l'aide au développement et humanitaire, le marché intérieur, les taxes, la politique étrangère et la sécurité alimentaire et le bien-être animal, qui montrent tous que le Royaume-Uni a le plus grand intérêt à rester dans l'UE. Voir sur le site du gouvernement britannique, Foreign and Commonwealth Office, « Review of the Balance of Competences between the United Kingdom and the European Union », 22 juillet 2013.
2. Voir par exemple David Rennie, *The Continent or the Open Sea. Does Britain have a European Future?*, Center for European Reform, mai 2012 ; ou, de la part d'un *think tank* eurosceptique, Stephen Booth et Christopher Howarth, *Trading Places: Is European Membership still the best option for UK Trade?*, Open Europe, juin 2012.

notamment qu'avec près de la moitié de ses échanges commerciaux réalisés avec l'UE et 3,5 millions de personnes qui travaillent pour l'exportation vers l'UE¹, le Royaume-Uni aurait beaucoup à perdre à quitter l'Union, il est toutefois difficile de savoir ce que sera l'état de l'opinion britannique en 2017. De même, il est beaucoup plus difficile d'évaluer les effets intellectuels, symboliques et politiques d'un tel retrait pour la dynamique européenne : la lassitude et l'affaissement ou bien le sursaut et l'ambition.

En venant signifier que l'UE n'est pas un phénomène naturel mais le produit d'une construction historique et politique dont la forme n'existe pas *a priori* et qui peut être remise en cause, peut-être un tel événement conduirait-il les Européens continentaux à reconsidérer leur rapport au projet européen en le réinscrivant dans sa dimension historique, et donc dans son principe d'incertitude. ■

**Le Royaume-Uni aurait beaucoup
à perdre à quitter l'Union**

1. Les interdépendances économiques sont nombreuses, sans compter celles liées à la place financière britannique. La perspective de sortie de l'UE ne manque pas, d'ailleurs, d'inquiéter une large partie du milieu d'affaires britannique. Voir les données du Département for Business Innovation & Skills (Royaume-Uni), « The UK and the Single Market », *Trade and Investment Analytical Papers. Topic 4 of 18*, 2011.